

*Initiatives ministérielles*

sénateur Solange Chaput-Rolland, qui se sont dits inquiets des conséquences que cette mesure législative pourrait avoir.

Le gouvernement aurait peut-être dû écouter les suggestions faites par les membres de son caucus québécois au lieu de les rejeter de façon aussi cavalière. Ces quelques braves députés qui ont osé exprimer leurs opinions l'ont fait au nom de leurs électeurs et méritaient un certain respect. Au lieu de cela, le ministre a d'emblée rejeté leurs idées.

Ces députés conservateurs qui ont critiqué le projet de loi C-105 comprennent que ces changements mettront beaucoup de Canadiens dans une situation très précaire. Notre parti comprend cela aussi. Nous savons que le problème, ce n'est pas la paresse, mais bien le manque d'emplois et les mises à pied. Nous savons que le problème, ce n'est pas l'indolence de nos travailleurs, mais bien l'insolence de nos ministres.

Comme nous l'avons vu lors des manifestations à Montréal, les Canadiens sont en colère contre le gouvernement et ne toléreront plus qu'on les néglige et qu'on les induise en erreur.

À ce propos, il y a une chose que je veux tirer au clair. Les personnes qui laissent leur emploi ne posent pas un problème grave, comme le prétend le gouvernement.

Un rapport publié par le Conseil économique du Canada en 1991 révélait que les gens qui quittent leur emploi ne sont pas un fardeau pour le régime d'assurance-chômage. D'après ce rapport, la moitié d'entre eux avaient réussi à trouver un autre emploi immédiatement, et 43 p. 100 en avaient trouvé un dans un délai de 10 semaines. Le plus lourd fardeau de la caisse d'assurance-chômage, ce sont les centaines de milliers de Canadiens qui ont été mis à pied dans le secteur manufacturier, ceux que le gouvernement a négligés au cours de cette récession et qui attendent toujours les programmes de réadaptation de la main-d'œuvre qui leur ont été promis.

Le gouvernement dit qu'il doit pénaliser ceux qui quittent leur emploi afin de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Il dit que, parce que celui-ci s'est élevé à 4,9 milliards de dollars en 1992, il ne peut se permettre de venir en aide à ceux qui quittent leur emploi. Il est vrai que le déficit de la caisse d'assurance-chômage est un problème très grave, mais je pense que le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il peut pour le réduire. Il a choisi un moyen inefficace pour le faire, alors qu'il aurait pu opter pour une solution plus productive. Le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il peut pour réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement prend en effet des mesures contre ceux qui quittent leur emploi sans raison valable et ceux qui sont congédiés pour inconduite, mais il ne s'occupe pas

de ceux qui abusent du régime d'assurance-chômage en faisant un mauvais usage ou en le fraudant carrément.

• (1110)

Il y en a beaucoup qui demandent de l'assurance-chômage, alors qu'ils gagnent plus que le montant autorisé, en faisant du travail au noir. Beaucoup touchent de l'assurance-chômage alors qu'ils étudient à plein temps, et bon nombre fraudent le régime en présentant des demandes bidon. Ces gens, que l'on pourrait appeler des fraudeurs, coûtent aux contribuables canadiens plus de 200 millions de dollars par année. N'est-il pas curieux qu'un gouvernement qui dit vouloir freiner ceux qui abusent du Régime d'assurance-chômage ait décidé d'axer ses efforts sur ceux qui quittent leur emploi plutôt que sur les fraudeurs? Je crois que le gouvernement devrait, avant toute chose, s'employer à enrayer ces fraudes.

Je le répète, en s'en prenant à ceux qui quittent volontairement leur emploi, le gouvernement a choisi une façon inefficace de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Pour illustrer cela, je voudrais exposer brièvement l'état actuel de la caisse d'assurance-chômage.

En 1990, le gouvernement a cessé de financer la caisse d'assurance-chômage en puisant dans les recettes générales. À partir de ce moment-là, la caisse a commencé à être entièrement financée grâce aux cotisations versées par les employeurs et les employés. Depuis, le coût du Régime d'assurance-chômage a augmenté de 7 milliards de dollars.

À cause de cette augmentation, les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés ont été haussées à deux reprises. Elles ont d'abord augmenté de 24 p. 100 en juillet 1991, puis de 7,1 p. 100 en janvier 1992. Malheureusement, les recettes n'ont pas augmenté au même rythme que les demandes de prestations d'assurance-chômage. À cause du chômage chronique, la caisse d'assurance-chômage est encore déficitaire. Le déficit cumulatif s'élève actuellement à 4,9 milliards de dollars.

Voulant désespérément réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage, le gouvernement a conclu qu'il n'avait que deux choix: augmenter à nouveau les cotisations ou réduire les prestations. Il a choisi la dernière solution. Malheureusement, on s'attend à ce que les compressions prévues ne permettent d'économiser que 2,5 milliards de dollars sur deux ans. Cela aura un effet négligeable sur le déficit de la caisse d'assurance-chômage. D'ici la fin de 1993, le déficit atteindra le montant faramineux de 7,6 milliards de dollars, malgré les compressions.

Voilà pourquoi je dis que le gouvernement a choisi une solution inefficace pour réduire le déficit de la caisse